

Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

Lempdes le 19/04/2023

Dossier suivi par : Nathalie FEYDRI Service régional de l'alimentation

Tél.: 04 73 42 14 27

Courriel: ph3.draaf-auvergne-rhone-

alpes@agriculture.gouv.fr

Réf.: LE/NF

JOUMARD Anthony Bonnefont 43510 SENEUJOLS

Certificat de qualification technique à l'emploi du phosphure d'hydrogène et du fluorure de sulfuryle pour la fumigation des denrées et locaux

Conformément aux dispositions des arrêtés du 4 août 1986 et du 5 juillet 2006 relatifs aux fumigants

Le certificat n°:

AU17L0003

A été délivré à :

JOUMARD Anthony

Domicilié à :

Bonnefont

43510 SENEUJOLS

qui a été reconnu(e) apte à utiliser le phosphure d'hydrogène et le fluorure de sulfuryle pour les denrées et locaux.

Ce certificat est valable jusqu'au 16/03/2028

et sera éventuellement renouvelé sur demande de l'intéressé (e).

N° GEPHY 163

Pour le directeur et par délégation, la cheffe du service régional de l'alimentation

Patricia ROO

Libera + Égaité + Fraerone RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes 16B Rue Aimé Rudel – BP 45 – 63370 LEMPDES Tél. : 04 73 42 14 14 – http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/